

# TROSLY-LOIRE

OU LE

## TROSLY DES CONCILES,

SES CHATEAUX, SES VILLAS, SES FIEFS ET SES SEIGNEURS.

## MEMOIRES HISTORIQUES

APPUYES DE PIECES JUSTIFICATIVES NOMBREUSES DONT PLUSIEURS

SONT INEDITES.

OUVRAGE REVU ET AUGMENTE

**Par C.-P.-H. MARTIN-MARVILLE,**

Membre de la Société archéologique de Noyon, membre non résidant de la Société  
des antiquaires de Picardie et correspondant des Sociétés académiques et archéologique  
de Laon et de Soissons.

« Les histoires particulières ont toujours été regardées  
« comme l'école du citoyen » (N. LELONG)

NOYON

TYPOGRAPHIE D. ANDRIEUX

5, RUE DU NORD, 5.

1869



## LIVRE PREMIER.

### CHAPITRE VI.

#### Précis de linguistique locale.

##### § I<sup>er</sup>. - DE L'ARTICLE.

Le et La sont parfois l', el, el' : l'bu (boeuf), el pignon, el'glaine, el'tabe (table), - l'coutiau d'Charlot, el'bague d'Charlotte ; j'ermonde d'el'cave, j'dessins d'cel'montingne,

##### § II. - DU SUBSTANTIF.

Il change souvent de genre ; ein dent, eine baromête, eine ouvrage. Il n'y a rien de bien particulier, quant à l'adjectif ; il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif. Aussi le passons-nous.

##### § III. - DU PRONOM. - AU PERSONNEL.

|                                       |                                                                                          |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> personne, singulier : | Sujet, j', ej' ; mo ;<br>Régime, mo.                                                     |
| pluriel :                             | Sujet, nous, nos ;<br>Régime, nous, nos.                                                 |
| 2 <sup>e</sup> personne, singulier :  | Sujet, t', et', tu ;<br>Régime, t', to.                                                  |
| pluriel :                             | Sujet, vous, vos ;<br>Régime, vous, vos.                                                 |
| 3 <sup>e</sup> personne, singulier :  | Sujet, i il, pr. masculin, alle,<br>pr. féminin ;<br>Régime, hiy ou li, aux deux genres. |
| pluriel :                             | Sujet, is, aux deux genres ;<br>Régime, eux, ieux, eusses ;<br>leu, leux.                |

##### Au possessif :

mein, tein, sein, devant un substantif masculin ;

em', et', ess', devant un féminin commençant ou non par une voyelle ou une consonne : mein baton, em'canne, tein coutiau, et'bouteille, sein courti, ess'rose.

Mon, ton, son, devant une voyelle deviennent : em'n âme, et'n alumelle (lame), ess'n ormoile.

Puis on dit l' ou el'mienne, pour les deux genres ; l', el'nôte, de même ; l' ou el'tienne ; l', el'vôte ; l', el'sienne ; l', el'leur ou l'leusse ; vous maison, nous jardin.

##### Au démonstratif :

es ou s'ti, s'tel' ; s'tilà, s'tellà ; s'tici, s'tel'ci ; ceux-là pour les deux genres, ceux-ci de même.

## **TROSLY-LOIRE**

Au relatif :

qui, ek', ed'qui, ko, l'quel, el'quelle ; del quel, de l'quelle, d'quesse, à quesse, qu'.

A l'indéfinitif ; chaquien, chaqueine.

## Précis de linguistique locale

### § IV. - DU VERBE. - AUXILIAIRES ET AUTRES.

Indicatif présent : j'ai, t'as, il ou alle a, nous ons, vous aiz, is ont.

Imparfait : j'avos, t'avos, il avot, nous avieins, vous avieiz, is avieint (1)<sup>1</sup>.

Passé défini : j'ai ieu, puis comme avec l'indicatif présent.

Plus que parfait : j'avos ieu, puis comme avec l'imparfait.

Futur : j'airai, t'airas, il aira, nous airons, vous airez, is airont.

Conditionnel: j'airois, t'airois, il airot, nous airieins, vous airiez, is airiont ou is airieint.

Le futur antérieur et le conditionnel passé se conjuguent sur le futur et le conditionnel en ajoutant *ieu*.

Impératif : eusse, qu'il ou qu'alle eusse, eussions, eussiez, q'is'eussienssent.

Subjonctif : q'j'aye, q't'ayes, qu'il ou qu'alle aye, q'nous aiyensses, q'vous aiyisses, qu'is aiyenssent.

Passé: q'jeusse, q't'eusses, qu'il ou qu'alle eusse, q'nous eussiensses, q'vous eussiesses, q'is eussienssent.

Plusque parfait : ajouter *ieu* au subjonctif.

Infinitif : avoir, ayant, ieu.

Nous avons passé sur les temps qui n'ont que peu ou point d'emploi.

ÊTRE : Indicatif Présent : j'sus, t'es, il ou alle est, nous sons, vous ou vos êtes, is sont.

Imparfait : j'étos, t'étos, il étot, nous étieins, vous étieiz, is étieint.

Passé défini : j'ai té, t'as té, il a té, nous avons té, vous avez té, is ont té.

Plusque parfait : j'avos té, etc.,

Futur : j's'rai, tu s'ras, i s'ra, nous s'rons, vous s'rez, is s'ront.

Conditionnel : j'seros, tu s'ros, i s'irot, nous s'rins, vous s'riz, is s'rint.

Conditionnel passé : j'eros té, etc.,

Impératif: sois, soitte, soyons, soyiz, q'is soyeinsent.

Subjonctif : que j'sois, q'tu sois, q'i soit, q'nous soiyenss', q'vous soiyiss', q'is soiyenssent.

Passé : q'j'aye té, etc.,

Plusque parfait : q'j'eusse té, etc.,

Infinitif: ête, étant, té,'té, rarement été.

On peut remarquer que les retranchements de lettres, de syllabes au commencement, à la fin ou dans le corps des mots sont nombreux dans notre dialecte. Les métoplasmes, les aphorèses, les apocopes, les synopes n'étaient que jeux pour nos pères.

<sup>1</sup>(1) Il y a au sujet des 2e et 3e personnes du pluriel quelque chose de l'esprit german.

## TROSLY-LOIRE

Les quatre conjugaisons :

| PREMIÈRE              | DEUXIÈME                                      | TROISIÈME             | QUATRIÈME.             |
|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Ej' ou j'trime,       | J'ordis,                                      | J'erçois,             | J'reinds,              |
| tu trimes,            | t'ordis,                                      | t'erçois,             | tu reinds,             |
| i ou al'trime,        | il ordit,                                     | il erçoit,            | i reind,               |
| nous trimons,         | Nous ordisons,                                | nous erçuvons,        | nous reindons,         |
| vous trimez,          | Vous ordisez,                                 | vous erçuvez,         | vous reindez,          |
| is trimont.           | is ordisent.                                  | is erçuvont.          | is reindont.           |
| J'trimos,             | J'ordisos,                                    | J'erçuvos,            | J'reindos,             |
| tu trimos,            | t'ordisos,                                    | d'erçuvos,            | tu reindos,            |
| i trimot,             | il ordisot,                                   | il erçuvot,           | i rendot,              |
| nous trimieins,       | nous ordisieins,                              | nous erçuvieins,      | nous reindieins,       |
| vous trimieiz,        | vous ordisieiz,                               | vous erçuvieiz,       | vous reindieiz,        |
| is trimieint.         | is ordisieint.                                | is erçuvieint.        | is reindieint.         |
| J'ai trimé,           | J'ai ordi,                                    | J'ai r'çu,            | J'ai rendu,            |
|                       | Puis comme avec l'auxiliaire avoir ci-dessus. |                       |                        |
| J'ai ieu trimé, etc., | Puis comme avec l'auxiliaire.                 |                       |                        |
| J'avos trimé, etc.,   | Puis comme avec l'auxiliaire.                 |                       |                        |
| J'trim'rai,           | J'ordirai,                                    | J'erçuvrai,           | J'reindrai,            |
| tu trim'ras,          | t'ordiras,                                    | t'erçuvras,           | tu reindras,           |
| i trim'ra,            | il ordira,                                    | il erçuvra,           | i reindra,             |
| nous trim'rions,      | nous ordirions,                               | nous erçuvrions,      | nous reindrions,       |
| vous trim'riez,       | vous ordiriez,                                | vous erçuvriez,       | vous reindriez,        |
| is trim'riont.        | is ordiront.                                  | is erçuvront.         | is reindront.          |
| J'érai trimé, etc.,   | Puis comme avec l'auxiliaire.                 |                       |                        |
| J'trim'ros,           | J'ordiros,                                    | J'erçuvros,           | J'reindros,            |
| tu trim'ros,          | t'ordiros,                                    | t'erçuvros,           | tu reindros,           |
| i trim'rot,           | il ordirot,                                   | il erçuvrot,          | i reindrot,            |
| nous trim'rins,       | nous ordirieins,                              | nous erçuvrins,       | nous reindreins,       |
| vous trim'riez,       | vous ordirieiz,                               | vous erçuvriez,       | vous reindriez,        |
| is trim'rint,         | is ordirieient.                               | is erçuvrint.         | is reindreint.         |
| J'éros trimé, etc.,   | Puis comme avec l'auxiliaire.                 |                       |                        |
| Trime                 | Ordis                                         | R'çois                | Reinds                 |
| trimons               | ordisons                                      | r'çuvons              | reindons               |
| trimez                | ordisez                                       | r'çuvez               | reindez                |
| Qué j'trime,          | Q'j'ordisse                                   | Q'j'erçoisse,         | Qué j'reinsse,         |
| q'tu trimes,          | q't'ordisses,                                 | q't'erçoisses,        | q'tu reinsse,          |
| q'i trime,            | qu'il ordisse,                                | qu'il erçoisse,       | q'i reinsse,           |
| q'nous trimieinsses,  | q'nous ordissieinsses,                        | q'nous r'çuvieinsses, | q'nous reinssieinsses, |

## Précis de linguistique locale

|                                            |                                               |                                            |                                                |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|
| q'vous trimieisses,<br>q'is trimieinssent. | q'vous ordissieisses<br>q'is ordissieinssent. | q'vous r'çuveisses,<br>q'is erçuveinssent. | q'vous reinssieisses,<br>q'is reinssieinssent. |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|

L'imparfait comme au subjonctif.

|                        |                          |          |          |
|------------------------|--------------------------|----------|----------|
| Q'jaie trimé, etc.,    | Comme avec l'auxiliaire. |          |          |
| Q'j'eusse trimé, etc., | Comme avec l'auxiliaire. |          |          |
| Trimer                 | Ordir                    | R'çuvoir | Reindre  |
| trimant                | ordisant                 | r'çuvant | reindant |
| trimé.                 | ordi.                    | r'çu.    | reindu.  |

Beaucoup de verbes de la première conjugaison, bien que corrompus à la désinence de l'infinitif, comme meinger, craquir, etc, ne s'en conjuguent pas moins avec elle.

## TROSLY-LOIRE

### § V. - UN MOT SUR LES TERMINAISONS OU DESINENCES

La terminaison en *i* était très usitée à Trosly, comme un peu dans la plupart des lieux où l'on parlait plus ou moins picard.

Tous les mots en *cher*, comme hacher, attacher ; en *ger*, comme manger, avantager, danger ; en *gner*, comme gagner, accompagner ; en *guer*, comme déléguer, conjuguer ; en *yer*, *ier*, comme balayer, aubier, métayer, créancier, geôlier ; en *iller*, comme gambiller, agenouiller, groseiller ; en *quer*, comme escroquer, attaquer, piquer, etc., etc., se prononcent hachir, mengir, gagnir, déléguir, baliyir, agenouillir, attaquer, etc., sans prononcer l'*r*.

Toutes les terminaisons en *o*, *oc*, *od*, *os*, *ot* se prononcent *ou* ; Toutes celles en *en*, *end*, *ent*, *ence*, *ente*, se prononcent *in*, *int*, *ince*, *inte* : héros, *hérou* ; escroc, *escrou* ; content, *conteint* ; patience, *patieince*, etc. On dit aussi *ceinde* pour cendre.

Tous les mots en *aine*, *ine*, se prononcent *aigne* : *haigne* pour haine, *fraigne* pour farine, *maigne* pour mère.

Toutes les terminaisons en *ieu*, *ieux*, *yeux*, se prononcent *iu*, *iux*, *yux* ; toutes celles en *ble*, *bre*, *gre*, *pre*, *ple*, *tre* se prononcent *b'*, *p'*, *g'*, *t'* ; ensemble, décembre, podag', contempe, pourpe, loute ; toutes celles en *ieur* se prononcent *ieu* : prieu, batailleu ; toutes celles en *oir* se prononcent *ois* : pousois, rasois, crachois, excepté noir, soir, loir, choir, voir ; la plupart de celles en *eau* se prononcent *iau* : ieau, coutiau, martiau, ou en *eu*, comme chévreu.

On dit *angue* pour angle, *coleiye* pour colée, *rosseiye* pour rossée, *hotteiye* pour hottée, *tombeiye* pour tombée, etc. *Enthquy*, pour entier, *morthquy*, pour mortier, *thquiers*, pour tiers, etc..

voloir, povoir pour vouloir, pouvoir.



## Précis de linguistique locale

### § VI. - SUR LES MOTS EXPRESSIFS ET AUTRES, PARTICULIERS A LA LOCALITE ET SES ENVIRONS. (1)<sup>2</sup>

Abouter, se dit d'un œdème qui crève.

Abuter, mettre appui à quelque chose, l'étayer.

Accouffeter, étouffer quelqu'un sous quelque chose.

Aduir quelqu'un, le suivre à l'oeuvre, l'égaliser, *d'adjuvare*.

Agis, tenants et bouts, dispositions intérieures, détours d'une maison, *d'aga*.

Agonnir = agonniser = fort honnir, injurier ; de *hag* et *hunni* (*ir* ou *iser*).

Agrichir = agrinchir = agripper, se raccrocher à une chose, la saisir.

Ahoquir = hahoter, enraquer, accrocher.

Alumelle, lame de couteau.

Alochie, averse d'eau, de neige, de grêle ; récolte abondante en pommes, poires, prunes. Dans le premier cas ce mot semble venir du Celt. *O*, eau ; dans le second, du Kim.-fr. hocher. En Bret. *hosgeellein* = chanceler ; en flam. *hotsen* = secouer, comme en Wall, *hossi* ; d'où le prov. hocher comme un prunier... chargé d'une *al-hochée* de fruits.

Amon, n'est-ce pas ?, *d'an non*.

Anceler = anser, être essoufflé, battre des flancs.

Apotelette, patte avec ouverture, boutonnière. Ce mot égale apostume, œdème crevé.

Arcancier = haricotier, cultivateur peu aisé ou mal attelé.

Arloquir, faire du bruit avec quelque meuble ; d'où arloqueux.

Aze (vieille) en mauvaise part, vieille femme ; myth. Scand. ; aze signifie aussi la femelle du lièvre

Atrumelles, objets divers qui doivent suivre leur maître, = *bataclan*, *bibelots*, *atrinquillage*, *attirail* ; *d'atramenta*.

Aulettes, ailettes ; croissant qui sert à conduire le fil sur la bobine d'un rouet.

Avant, profondément. V. Haver.

Awoisse, où, où est-ce? contract.

Baguenauder = blauder, s'amuser, flâner ; étym. *bagaudes*.

Baller = froyir, frayer, froisser, se dit d'un chemin qu'on commence à fréquenter.

Baragouiner = bafouillir, langonner, bredouiller ; d'où baragouineux, bafouilleux, langonneux.

Barbelotte, têtard de grenouille ; R. *bar*, enfant.

Bèche (ça), cela va éclore ou se faire.

Becqueboûs, pivert; onom.

Belloi, du celt. *bel* = *hel*, élévation et *weg* = *via*, chemin ; chemin de la montagne (S. Aubin).

Berdache, panse, charge.

Bère, ratelier de moutons ; Etym. *Bersarius*.

<sup>2</sup>(1) Ce précis n'est rien moins qu'un glossaire général: il se compose surtout de quelques expressions pittoresques ou onomatopéiques recueillies au vol, et qui ne semblent pas se trouver dans tous les lexiques, ou qui ne s'y trouvent pas toujours avec l'acception propre à notre localité. Quant à la grande majorité des autres mots, on peut les étudier dans le glossaire picard de M. Corblet. *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.* t. XI.

## TROSLY-LOIRE

Berloque, se dit d'une personne qui parle avec incohérence ; de *varia loquax*, se dit aussi des cloches et d'une mauvaise horloge.

Biberette, cousin avide de sang.

Bidoux, cochon.

Bihoquis, se dit d'un fil irrégulier.

Bistrac, qui marche en se dodinant de ça et de là ; de *bis trahere*, faire deux traînées. Dans le Cambrais on indique l'action par *Bistraire*.

Blasser = épairer = baller = layir. On fait des blasses dans un champ de récolte pour le diviser.

Biatière, bât.

Blauder, se promener, en mauvaise part. Il y a aussi loin de se promener à blauder que de celui-ci à *randir* = rôder ; d'où blaudeux, blauderies.

Blîte, se dit d'un individu blet de graisse et bonasse ; gros blite.

Bloutte, motte de terre.

Boieyes, boyaux.

Borrier ou bourrier, jeter ; d'où borriant et borrelette, bâton creux ou fendu d'un bout, dont on se sert comme d'une *dandophe* = fronde.

Bouffiau, bourgeon feuillu ; c'est le masculin de bouffette ; R. *bouff* ? ; d'où bouffer, manger fort ou gloutonnement.

Borbonnaise, femme peu réservée. Souvenir désobligeant du roi vert-galant, Henri IV.

Brader q.q. chose, le faire sans soins ou trop vite ; R. run. *Brad*, vite.

Brèler, serrer une charge de voitures avec le comble = câble.

Bribes = broutilles, miette, petits brins ; de *briba*.

Brisquez, excusez ! ironique ; *crepitaturi ironice dicunt* ; de *brisca-re*.

Brocailles, pierrailles.

Bruissée = broussée, ondée ; à bruisse, avec abondance.

Bugnir = ruminer, penser ; de *bu* = boeuf.

Buhou, extrémité d'un tuyau ; d'où cheminée qui buhotte, dont la fumée s'échappe.

Burriau, tas de foin ; R. burg = tour ou motte.

Bziner, prendre une course dévergondée ; se dit des bêtes à cornes au temps des mouches.

Cafiau, enveloppe de fruit, de noix. Au Zanzibard, *koufia* signifie calotte, V. décafiauter, Disons ici que *cafut* = rebut.

Cahute = hutte = huttack, singulier mot qui, du fond de l'Océanie chez nous, traverse trois continents et signifie partout cabane.

Calemberdaigne, conte, sot discours, propos facétieux.

Calouche, bugle ou bruyère herbeuse, en Irl.-C. *quads*, mauvaise (vile) et *lus, lusack*, herbe, herbu.

Calouche = calorgne = caliborgne, en mauvaise part, de *ac* ou *al*, très, fort, et *luch*, bigle ou louche ; de *ac* ou *al* et *lorgnein*, lorgner ; de *ac* ou *al*, et *born*, borgne.

Carcaillou, petite caille ; onomat.

Caristade (aller à la), aller mendier ; de *caritas*.

Carme rosse ; v. Kermeigne.

## Précis de linguistique locale

Carteler, refendre un madrier, éviter les ornières d'un chemin en conduisant une voiture à cheval sur l'une d'elles.

Caruche = hostiau = abbaye de sot boulgre, prison ; de *carcer*.

Cathoire = catiche, ruche d'abeilles ; de castel.

Catron, pis de vache, individu sans testicules, cocâtre ; de *castratus*.

Caure, coudrier ou noisetier ; de *coriletum*.

Chaiys, fabricant de chaises, tourneur.

Chéneveuse, chènevis.

Chiffler, siffler ; d'où chifflet, couper en chifflet (en bec de).

Chouau, cheval: d'où chouaiyon (être à), être à califourchon.

Chulou, boule du jeu de *décrochois* = crosse.

Clâte, se dit d'une terre forte.

Clongne, quenouille d'où clongnon, la filasse prête à y être adaptée.

Cofin, vase cylindrique et pointu par le bas, dans lequel les faucheurs mettent de l'eau et du *sabouret* = sable de grés dont ils enduisent leur *triche* = éclat de chêne ; du gaël *covain* ; d'où *couvet* = chaufferette.

Cognu, qui se rencoine, triste.

Coleiye, charge ; d'où colis?

Cotichir, faire de la corde avec les doigts.

Coupette = écoupette = coupiette, le plus haut d'un arbre, d'un monument.

Coupiotte, sommet, en Pers. *Kouh*. V. écoupette.

Courtaise, plaisir inattendu dont on est déçu immédiatement.

Craille = creute, trou, terrier, grotte ; de *cruta*.

Cramillie, crémaillère ; litt. crans à milliers ; le français semble venir du grec *cremao*.

Crinquet, angle, arête supérieure d'un rideau, d'une butte, d'une montagne.

Croquir, craquer, manger.

Cumulet, cumuriau (faire des), se rouler en pelote.

Cuirois, curoir ou curon.

Dà !, là !, adv. de force ; oui-dà, il le faut, là !

Dandophe, fronde ; à l'dandophe, à la boule vue.

Dar-dar, vite et vite.

Décafiauter (s'), litt. se déchapeauter ; se dit des noix qui sortent de leur brou ou d'autres objets analogues

Débagouler = dégoiser, parler beaucoup en mal, médire.

Dégondonner, c'est l'action d'un liquide qui se répand à flots.

Dégongnir, rebuter, dépiter.

Dégoté, éveillé, adroit ; d'où dégoter = déruchir = lichir, soustraire, voler.

Dégravouillir, litt., enlever le gravier, nettoyer.

Dégribouler, dégringoler, litt. couler par une rigole, dérouler.

Démortir, dégeler, litt. revivre.

Déruchir, voler.

## TROSLY-LOIRE

Des, plus : y ein avot ein cint et des.

Détiser, contrepied d'attiser.

Dhia (à), à gauche, terme de charretier.

Dodiner (s'), se balancer en marchant.

Dorreux, sensible à la peine, à la douleur ; r. *dolor*.

Dringuir, se dit d'un liquide qui jaillit ou que l'on fait jaillir ; d'où dringuiye ; r. *drain*.

Dru = rétu, qui peut prendre l'essor, éveillé, fort ; du celtique *drw*.

Duire, être utile à ou pour ; d'où duisible ; de *decere*?

Drongnaux, troène.

Ebasourdir quelqu'un, l'étourdir.

Ebasourdi (être) = être tout évanoué, être étourdi, avoir un évanouissement.

Ebaudir (s'), se distraire après l'ouvrage, l'ennui ou la maladie ; r. *gaudere*.

Ecamoussir, moisir.

Ecarquillir, disperser, écartier, ouvrir.

Eclisse, lien de balai fait d'un long éclat de coudrier ; vient comme éclisser et cliver du scandinave.

Echis, écheveau; d'échingne = échine.

Echignolle, dévidoir. On dit, être tourné comme une échignolle, pour l'être mal.

Ecliyir, litt. faire clisse, se dit d'un fût qui se disjoint, son antithèse est nayir, faire nau = nef ou vaisseau, en mettant l'objet à l'eau.

Ecoperche, soutien d'un arbre à fruit trop chargé; de *sto et percha*.

Eeramoulé, écrasé.

Ecranmaulu, brisé de fatigue ; litt. écrasé, moulu.

Eimberliticoter (s'), s'empêtrer, s'empierger, se perdre dans ses discours

Eimberluser (s'), se tromper.

Einchiferné (être), enrhumé du cerveau, d'où einchifernure.

Endain, ondain, bourrelet de foin formé par la faux.

Einglauder quelqu'un, le gagner, se l'attacher.

Engancer, embarrasser.

Epagnoter (s'), se dit de la volaille qui se vautre ou se goberge au soleil ; *d'explanescere*.

Epanter, épouvanter ; d'où épantaire, épouvantail ; r. *pavor*.

Epars, éclair, dispersé ; de *spargere*.

Eparer, éclairer.

Eparvauder, disperser par l'effroi ; se dit d'un troupeau.

Epe, guêpe, abeille, *d'apis*.

Erciner, goûter, collationner ; de *recænare*.

Ergnagas, vaurien ; litt. renie Dieu ou gars hargneux.

Erléchir, lécher.

Ermontée, une heure de l'après-midi.

Etampiau = estot, jalon, poteau, colonne. S'étampir, se placer en mire. L'éstanfiche est la colonne de pierre que forme un carrier pour l'enlever de la roche ; r. *sto*.

## Précis de linguistique locale

Etaule, chaume ; de *stipula* ; r. *sto*, du sansk, *sthâ*.

Eveinté, écervelé.

Faraud, coquet ; de *farð*, en scandinave *fadr*, en allemand *farbe* ?

Farfouillir, ravauder, remuer des objets, y chercher ; d'où farfouilleux et ravaudeux.

F'ner, faner, faire du foin.

Feingnant, paresseux.

Ferdaigne = dondaigne, fredaine.

Ferlique-Ferloque (faire), bruit d'un liquide agité dans un vase, litt. *fert liquor*, *fert loquelam*, peut-être n'est-ce qu'une onom.

Feude, motte ou tas de charbon en ignition ; emplacement de ce tas.

Fioler (florer?), labourer droit. Les golfes innombrables, la découpure, la broderie, les festons des rivages scandinaves se nomment *fiords*, d'où fioriture? les petits crans du plus droit des labours l'identifient en quelque sorte à un rivage festonné de *fiords* creusés sur une ligne droite. En outre, fioler est identique à fioner, de fion, fiyon, fillion, fini en tous sens ; celui-ci semble venir du bas latin *filium*, fil : on dit un fillion ou fiyon pour l'une des parties d'une corde : de plus, on dit d'un homme rusé qu'il a le fil, le fillion, le fiyon, le fion ; d'où filou. En persan, *fum* signifie finement.

Foiéye, charge de bois sec ; de *foagium* et de *focata*.

Forrière, tournière, bout d'un labour qu'il faut reprendre en travers ou bêcher ; se dit aussi des angles non atteints ; de *foreria*, riez.

Foustryer, tricher au jeu.

Foutriquet, petit homme malicieux.

Fraigne, farine.

Frimouse, figure en mauvaise part ; figure grimaçante de *frime*, feinte et de *mouse*, moue ; d'où mouser, boudier ; d'où *talmouse*, soufflet.

Froiéye, amas d'oeufs ou spermiote de grenouilles ; du scandinave *fræ*, *freya*, *frayir*, principe générateur suprême, d'où froieyon (avoir le), avoir le derrière en marmelade, par suite d'un exercice de cheval trop prolongé.

Fromegie, fromage à la crème ou au lait ; litt. fromagie.

Fruchir, froisser, se dit des fruits.

Fruer, fermer.

Fumelle, mâle du chanvre.

Fumeron, petit tas de fumier, petit fumeur.

Fusse = fuche, peu importe, je m'en moque, de *fuisset*.

Gadrouillir, employer une chose à tort et à travers, mal à propos.

Gaille = guiffe, bouche ; de baie.

Gaive = gaviou, gosier. En persan, *gheli*, *kolu*, *goulou* veut dire gosier, et *gefte*, langage. Chez nous ce mot semble venir du celte *gave*, torrent, canal de torrent.

Galmiche = galmite = galopin = galupet, gamin.

Garouilles = guibolles = guilles = gigues, jambes en mauvaise part.

Garvauchir, garvaucheux, se dit de la rapine des fruits. Le mot *ward* ne semble pas étranger à

## TROSLY-LOIRE

cette expression. Litt. elle signifierait franchir les gardes ou les barrières.

Gaudiche = gaudimiche, qui prête à rire, niais ; de *gaudere*.

Glaine = glaigne, glane, mais aussi grêle et méchante femme.

Glaire = glaives (avoir faim à) = avoir la *fringale*, avoir très faim.

Glaue, mare d'eau.

Glimonneux = glimognat, gras, onctueux, visqueux.

Glouchir, se dit d'une poule qui glousse.

Gniafle, savetier, salot, cochon, onomat.

Gningnin, niais ; se dit à cause d'une accentuation enfantine; onom.

Goulafre = houlagueule, glouton ; de *gula*.

Grauer, gratter avec les ongles. Grauer, faire grau = canal, fouir à la houe, ainsi que nous l'avons dit sans connaître le R. C.

Gribouille, niais.

G'ron = giron = vintiaux, tablier, d'où g'ronée ce qu'il peut contenir.

Guenon, femme sale et légère ; du celtique *gwenet*, *gwened*, la belle.

Guinche (s'donner eine), nocer.

Haërdre = hagnir, saisir, happer quelque chose avec les dents, mordre.

Hamée (prendre une), reculer pour franchir un fossé ou frapper quelque chose ; d'où *hamer*.

Hamer vient de *hamie* qui est le levier, la force par excellence. v. Taute.

Hanganer = hoguiner, introduire ou arracher quelque chose avec difficulté en l'agitant.

Harle, d'où harler, air vif de mars, qui dessèche.

Hari, rosse ; d'où haricotier, haridelle; du L. *hara*, ordure, étable, écurie. On y voit l'idée antérieure de cheval comme dans connétable, ce R. se perd dans le vague du Fl. *hère*, de l'All. *heer* = miles, et du sansc. *arth* = être seigneur ou maître, *har* = troupe armée, réunir.

Hauer, piquer la terre à la houe ou à la pioche.

Harnus, tonnerre ; harnus de la Saint Jean, bruit sourd qu'on entend vers cette époque : Il semble un essaim d'abeilles invisibles, qui traverse l'atmosphère par un temps sec et sombre.

Harnu, du K. -C. *harnan* ou *arneu*, orage, tonnerre ; de *ew*, *aw*, *avg*, *awydd*, avide, et *harn*, fer : qui recherche le fer.

Hayon, étal couvert qui se démonte à volonté.

Hasois, buisson touffu.

Hauler = houpper = huquir, appeler.

Hauler = huquir, héler ; du K.-G. *hawl*, appel (en justice).

Haver, se dit de ce qu'embrasse un faucheur dans son coup de faux, un semeur dans la main. On have bien, trop ou trop peu. L'origine de ce mot se trouve dans le havage féodal, qui consistait dans une poignée de blé à prendre dans chaque setier de ce grain vendu sur certains marchés.

Hecquet, porte basse à claire voie de toute espèce d'ouverture ou pertuis.

Hoirée, averse. Il paraît qu'en Irlandais *ur*, *yria* ont rapport à la pluie.

Hostiner, contrarier quelqu'un au point de l'amener à se défendre ; de *hostis*, *hostilis*.

## Précis de linguistique locale

Hu =i, d'i, va.

Huchir = joukir = juchir, percher ; du S. *uc'*, augmenter, élevé, domicile.

Huhu (faire le), être en *farniente* au *radou*, v ce mot.

Hurter, tomber sottement dans un casse-cou. « Il est si bête qu'il hurte. » On semble indiquer l'action d'un taureau qui heurte une montagne, croyant en avoir aussi bon marché que d'un tas de foin ; de là hurtopos, lourdaud.

Hurtopot, du C. *hwrdd* ou *hurt*, bélier, *heurt* = choc, impulsion.

H'waut, arrête ! h'waut - hu, hu - h'waut, à droite ; termes de charretier.

Ignures, balayures.

Ilà, là ; c'est l'opposé d'ici.

Infilure (avoir ed l'), être avisé, avoir de l'adresse. Infilure = chas d'aiguille.

Injoler et inf'nouillir : Injoler = inglauder ; c'est *en-géoler* ; dans inglauder, se voit la glaue = géole, où le poisson se trouve pris après le retrait. des eaux d'un débordement ; inf'nouillir, c'est gagner qqn. contre un tiers.

Interbaillir, entrouvrir ; de *inter badare*.

Intichir, ficher, enfoncer.

Intermuse, trémie.

Jacdale - Jacques d'onze heures = Jacques d'Eloges, faiseur d'embarras, malin. Cette locution paraît venir, sinon du *Jacq* mythologique, au moins de Jacques d'Elor, célèbre *envoulteur* connu dans le procès d'Enguerrand de Marigny.

Jongler = geingler = geinguir, se dit des animaux qui jouent des membres, pour se faire redouter,

contrairement aux baladins qui le font pour se faire admirer ; rad. *Joculari*.

Joukir, joukois, percher, perchoir ; rad. celt. *Juc* élevé.

Kermeigne, rosse ; se dit aussi d'une mauvaise viande et d'une femme frêle en mauvaise part.

Keuchir, aiguiser sur une *keusse* ; se dit aussi du coït.

K'rir, chercher ; de *querere*.

Lampa, palais, bouche ; d'où lamper, boire ; lampée, gorgée, contenu d'un vase, d'un bassin.

Landriche, gui ; rad. dryw = dru. Litt. *Lander-drywiche* sign. le (gui) bienfaisant du chêne.

Lané (être mal), être vêtu sans soin.

Lappiau = lopitte, pauvre lapin, pauvre garçon.

Laquais, plant tardif des céréales. De même que le terme de domesticité, son congénère, ce mot paraît venir du R. *Latz, letzte* - selon dialecte - petit, inférieur, moindre, dernier. Les mots *laque, lèque*, s'y rapportent sans doute aussi.

Laque, antithèse de lèque. In'na eine laque, se dit de qui a trop bu ou trop mangé ; eine lèque, au contraire, se dit d'une chose prise ou offerte en trop petite quantité.

Lardier = huche, coffre, litt. le harde-ier, le (coffre) aux hardes. Ce mot offre l'article préposé, comme lavier = le évier, et comme les mots français lierre, larris, loisir.

Lichir, d'où licheux, se dit d'un parasite qui aime à vivre aux dépens d'autrui ; du C.-B. *lich, lich-cher*, friand.

Lermeux, larmoyant.

## TROSLY-LOIRE

Longu, de forme allongée.

Loriou (copère), orgéolet, onom.

Losettes = glus, bottes de paille de seigle.

Lumiyon, lampe ou flambeau qui donne peu de clarté ou qui s'éteint.

Lutorne, taciturne en mauvaise part.

Luzi (à), à loisir, doucement ; d'où l'idée de repos, d'où luzel = luziau = cercueil = cimetière ; du celt. *oëd*, d'ou *otium*, ayant le même sens, d'où luzonner, luzonneux = masucler, flaneur. V. au mot Lardier.

Machicou, ouvrier maladroit qui gâche l'ouvrage.

Maillir un empiècement, en casser à la masse toutes les pierres qui dérasent.

Malaise (à), à plus forte raison.

Malet = malette, gésier, sac ou carnier de berger ; de *manne*.

Manigancer, ourdir, tramer plutôt un mauvais tour qu'un bon.

Marle, femelle du chauvre.

Mahouler = berteler, gronder.

Masinge = masingue, mesange.

Mastoque, qui est plus gros, plus lourd qu'il ne convient, massif, du L. *massa*.

Mazeiye, dépôt laissé par les eaux, vieille monnaie ; de l'asiatique *Mâ*. Mazeiye ; autre étym. C. *Mezelle*, pourri.

Mekaine, servante ; trépied sur lequel s'enfile obliquement la bobine que l'on dévide. Cet instrument a dès longtemps fait voir à nos mères qu'un corps rond que l'on fait tourner rapidement s'élève et se maintient à une hauteur proportionnée au mouvement qui lui est imprimé

Merler (s'), s'occuper d'une chose.

Migou, provision, trésor, cachette.

Mord'ghienne (à l'grosse), de la façon la plus simple, *grosso modo*.

Murdrir, meurtrir de *morth* = *murdrum*.

Musard, qui aime à s'amuser; rad. *muse*.

Muvillir, remuer, d'où muvionneux.

Nachir ou nakir, flairer, quêter, fureter ; d'où : qué cat naqueux ! quel chat fureteur !

Nu, nève, neuf, neuve.

Naccillard = pluniqueux = néreux, délicat, dégoûté, difficile sur la nourriture.

Nicancaille, fleur de nèle = nielle.

Nichois, nid de la poule ; œuf qu'on y laisse pour l'engager à pondre.

Ouvrant (jour), jour de travail.

Ouille = déhousure, mauvaise défroque, loque, V. Ouilli.

Ouilly (être), être mal mis, mal attifé ; chien ouilly, barbet, R, *olla*, fourrure.

Pahour = pagnouffe = pacant, rustaud au dernier degré.

Palis, mur, bâtiment, maison.

Pan, pas; négation.

Pâques (ou pape) colas ; celui qui se tient mollement et sérieusement assis.

Pataraffe = paffe = mornifle = plamuse = gifle, soufflet.



## Précis de linguistique locale

Paute = pame, épi ; d'où pautrin ou pamin, botte d'épis battus.

Pénats, bandelettes avec lesquelles on s'enveloppait les pieds en guise de chaussettes.

Perluite, courlis, onom.

Pichet, moitié du setier autrefois, aujourd'hui le quart de l'hectolitre, et 10 ares 30 comme mesure agraire ; du celtique *Picher*.

Pignonque = pitète, peut-être. Cette expression est, suivant le cas, dubitative, interrogative et négative.

Pion, noyau de fruit.

Piquet-jacquet (dès le), dès la pointe du jour ; piquet = pointe, jacq = soleil ou Appollon?

Piule, joint d'un objet, d'une affaire, bout de fil d'une bobine *touillée* = mêlée.

Plamuser = gifler, souffleter ; de *palma- re musum*.

Plançon, jet de peuplier, qu'on fiche en terre.

Plaux, gazon, verdure, tapis de verdure ; de *plaustrum* ; d'où plutoir, trapèze allongé qu'on traîne sur un champ pour en écraser et égaliser les bloutes = mottes ; d'où ploutrer = faire plaux, applanir une verdure.

Pluquir = pluquiner, ramasser les derniers épis d'un champ, les derniers grains d'une aire ; être vétilleux. Comp. av. peluc et berluque, dans les *gloss.* de Du Cange et de M. Corblet.

Pluniquir, être difficile sur sa nourriture, ne toucher qu'à peu de chose.

Porthière, femelle adulte des quadrupèdes, orifice de leur organe génital.

Porveine, ration de grains ou de racines hachées pour les animaux ; de provende et prébende?

Pouillotte, trou rond par où pénètrent les poules dans leur logis ; ouverture de petite dimension.

Pouilly, poulailler.

Pourlèchir (s'), se lécher les babeignes = badigeonnes, les lèvres.

Proëye, pâture, troupeau; de *præda*.

Puirette (être en), avoir mis habit bas.

Quacq, quand.

Quatte, quatre.

Rabistoquir, racommoder.

Rac-à-rac ou ric-à-rac, litt.. bord-à-bord, à pleins bords; exp. C.-G.

Radou (être ou se mettre au), être ou se mettre à l'abri dans, sous, mais plus souvent contre un édifice, un arbre, une haie, un buisson ; du C. *rad*, abri.

Racingne, racine.

Ramentuseler = ramenteuvoir = remembering, remémorer ; de *reminiscor*.

Rameude, d'où rameulu, aiguiser sur une meule.

Ramionner = ranichir, s'agiter légèrement.

Randons (à), avec force ou abondance ; il pleut, le soleil luit à randons ; de *randum*.

Rataconer, rapetacer, rapiéceter, ravauder ; R. *tacon* = pièce.

Ratour, déception, accident, malheur.

Ratruchir = racler, battre, rattrapper ; R. *truste*.

Ratteint (être bien ou mal), être bien ou mal traité par son hôte.

Ravigoter quelqu'un, le rappeler à la vie.

## TROSLY-LOIRE

Raviser (s'), penser, repenser à une affaire, parfois changer d'avis. R. Pers. *wissé*, sage, sagesse, qui se retrouve en Isl. en Dan., en Angl.-Sax., en Sueo-Got, en B.-all. etc, sous la même forme et avec le même sens.

Rékénillir = ékanillir, retenir du foin pour le faire sécher.

R'kinquir (s'), se remettre dans ses affaires, revenir à la santé ; de *reconcinnare*.

Reingne d'Hongrie, méchante femme ; souvenir d'invasion.

Rèler, dire des choses ennuyeuses, incohérentes.

Reslesse, pan de mur latéral d'un bâtiment.

R'linquir = caponner, reculer ; de *relinquere*.

Rétipoler = rébecqu岸, répliquer; d'où rétipoleux, rébécat.

R'vasi (avoir du), avoir du reflet, du piquant, de l'agréable qui engage à revoir, à revenir.

R'vertir, revenir, reparaître ; de *revertere* ou *revertor*.

Rhingnette, (être à l'), être en ligne plutôt circulaire que droite ; de *Rhing*.

R'luquir, scruter, chercher à connaître, considérer attentivement ; de *relucere*.

Rondonner, onom. qui exprime l'action de ce qui fait grand bruit, comme le tonnerre.

Routis, voirie des bestiaux; du celt. ou gaul. *Rote*.

Sabouler, pousser du pied ou du sabot.

Sineau, lit, lit suspendu ; de *solarium* ?

Sagoïn = saligaud, sale : l'un vient de *sagum* = sayon = blouse (plus tard), l'autre signifie litt. sale-goth. La fortune de ces deux mots ressemble à celle de *turne*, v. c. m.

Sainguis, sanglier ; d'où ce quiproquo étrange : danse de sanglier pour danse de saint Guy ou chorée (le cochon se nomme aussi goret).

Sanne (être ein), être ensemble, en compagnie ; du celto- (druidique) *sana*.

Sinte = piedsinte, sentier ; de *semita*.

Sion = chion, extrémité d'un jet d'arbre ; il doit son nom au bruit qu'il rend lorsqu'on l'agite, vivement.

Soutrait, couche inférieure et sacrifiée d'un tas de récoltes ; de *sostrale*.

Subrécot, surplus, supplément.

Suir, « suivre, poursuivre, de *sequi*. »

Suy, sureau.

Suilée, suie.

Tahu = butée = hoirée, averse ; du K.-G.-C. *tav*, R. *av*. eau, rivière : hurée du Basq. *ura*, même signif., ou de l'irl. et de l'hebr. *ur*, pluie ; d'où uriner; hoirée du K. G.-C. *oeri*, rafraîchir, sinon d'*ur*. V. hoirée au précis.

Taiguir, faire cette espèce de plainte qu'arrache un effort dans une action difficile, comme lorsqu'un bûcheron donne de sa hache avec une grande *hamée*.

Talmouser, metat. de plamuser. V. ce mot.

Taloche, tape ; d'où tatouille = clachure = rincée = pile = rossée.

Taute = hamie, levier qui sert à faire tourner la vis d'une presse.

Tauter (dans), enfoncer la main ou un ustensile quelconque dans quelque chose.

Tayon, ratayon, bisaïeul, trisaïeul.

## Précis de linguistique locale

Terluire, reluire.

Tinette, le grand cuvier de la maison ; le petit est le tinton.

Thiou, petit.

Toieille ou toieillette, raiseau grassex qui entoure l'appareil digestif des animaux gras; toièille ou toieillette d'oreiller, de l'œil, etc.

Torsignon = trofignon, reste d'un fruit autour duquel on a mordu.

Toter = mijoter (faire), faire chauffer quelque chose à petit feu.

Tout-et-oute, d'outre en outre.

Trimer = bidonner, se dépêcher ; de *dromos* ?

Truc (avoir le), être avisé, dans la ligne, la rainure ou la bonne voie : ce qui le prouve, c'est que le trusquin est un outil de menuisier qui sert à tracer en creux des lignes que l'ouvrier doit suivre ; du C. *trwch*, entaille, canal, rigole, rainure?

Tout-et-quantefois-que, lorsque.

Traime, trame.

Trébien, est à beaucoup comme celui-ci est à *multum* que notre vieux *moult* semble égaler.

Truche (aller à l'), mendier.

Turlure = lurot = gaudiche, niais : grand turlure.

Turne, sale et vieille habitation, château en ruine ; de *Tur* = tour.

Tutroner, faire l'action de sucer même à vide.

Tingue (teigne?), espèce de cuscute.

U, oeuf; contraction d'*ovum*.

Vé, abrég. de Joseph, comme Javotte l'est de Geneviève par corrupt. et Cornaille, de Colnet.

Vervelle, anneau plat. N'aller ni à gond ni à vervelle, ne s'ajuster ou ne tenir d'aucune manière.

Verziner, tordre. Elle verzine comme eine truie qui va au ver = verrat. Ce mot vient de l'action de tordre des rameaux pour faire des haies de chasse, au moyen âge ; d'où le *berzarius*, faiseur ou garde de haies de chasse, et le berceau d'arbustes.

Viédase, polisson en bonne part, moqueur, fripon qui fait aller les gens. Ce mot semble être dû à l'attribution thaumaturgique de S. Vast, qui était de faire marcher les gens perclus de leurs jambes.

Voir goûte (à), sans y voir.

Wade ou gade, fosse d'aisances en plein air ; de *Wacta* (1)<sup>3</sup>

Zing (être au), être hors de service, à la débandade, déconcerté

<sup>3</sup> (1) Beaucoup de radicaux latins mentionnés ne se trouvent que dans les glossaires de basse latinité.

## **TROSLY-LOIRE**

## LIVRE DEUXIEME

### CHAPITRE II.

#### Xe siècle ou siècle des Conciles.

##### § I. - CONCILE DE 909.

Fort des faits et des circonstances incontestables qui se trouvent accumulés dans l'étude placée en tête de cette monographie, nous abordons avec pleine assurance l'époque que Trosly peut avec toute certitude appeler son siècle des conciles.

Le 26 juin 909, sous le pontificat de Sergius III, le concile si fameux sous le nom de concile de Trosly, *Trosleianum*, fut réuni dans notre village et présidé par l'archevêque de Reims, Hervé. On voit dans les actes de cette assemblée, à laquelle assista Charles-le-Simple, que l'autorité ecclésiastique se substitue heureusement, dans bien des cas (1)<sup>4</sup>, à l'autorité des rois et des lois que méprise la féodalité anarchique dès son berceau. Le texte des actes de ce concile se compose de quinze chapitres, non compris la préface et un long discours de l'archevêque président. Voici du tout un précis succinct.

PRÉFACE. - Toutes questions utiles devant être discutées par rassemblée provinciale des évêques ; toute affaire devant être aussi réglée par cette assemblée ; plusieurs fois les évêques ayant fait la lumière par leurs jugements, on doit y recourir pour tout dissentiment, et chacun doit se conformer à ses décisions, selon le pape S. Grégoire, le concile d'Antioche et celui de Nicée. C'est pourquoi les vénérables pères docteurs de l'église de la province de Reims s'assemblèrent à Trosly, loco *Trosleio in pago Suessionico*, pour traiter des affaires de l'église et de celles du royaume.

Après un service solennel, l'archevêque président inaugura le concile par un discours.

ALLOCUTION DE L'ARCHEVÊQUE. - D'abord empêchés de nous réunir, à cause des guerres et des ravages des payens, maintenant que par la grâce et la faveur divines nous sommes assemblés, soyons animés des mêmes sentiments, pour être unanimes. Prêtons appui à la religion chancelante et comme près de sa ruine au milieu d'un monde malfaisant. Voyez la colère de Dieu et sa main prête à frapper. Déjà la terre devient stérile ; le peuple succombe sous le poids de ses calamités ; les villes se dépeuplent ; les monastères sont ravagés, les champs déserts. Serait-ce par cas fortuit ou modification des éléments ? Non ; c'est le châtiment que méritent des pécheurs. Nos iniquités nous submergent ; partout règnent la prévarication, l'adultère, le sacrilège, l'homicide, le sang couvre la terre, on méprise toute loi, divine ou humaine. Et, de même que

---

<sup>4</sup> (1) Il est à noter que ce n'est pas là une anticipation de la part du clergé : ce n'est pas spontanément qu'il s'est occupé des affaires civiles : il y fut appelé dès les IVe et Ve siècles, par les empereurs romains, à cause de l'insouciance des citoyens. Ses lumières continuèrent à être recherchées dans les conseils de la cité, par les rois des premières races, qui employèrent les évêques comme missi et législateurs. Guizot, *Civilisat. en Eur.*, t. I, p. 48, 56, 57 etc.

## TROSLY-LOIRE

les premiers hommes vivaient sans loi et sans crainte, abandonnés à leurs penchants, de même, de notre temps, chacun fait ce qui lui plaît. Les hommes sont comme les poissons, les gros mangent les petits. On ne respire que violence contre les pauvres et les églises ! Le crime enchérit sur le crime ! Nous mêmes nous portons le nom d'évêques sans en remplir les devoirs : nous voyons ceux dont nous sommes chargés quitter Dieu pour le mal, sans leur parler ni leur tendre la main ; et, quand nous voulons les reprendre, ils disent, comme l'évangile, que nous les accablons de fardeaux insupportables sans y mettre le doigt.... Les monastères ne gardent plus aucune forme régulière ! On y tombe dans le dérèglement des moeurs... Qui fera rentrer les hommes dans la voie du salut ? Seraient-ils la preuve de ce que le prophète Elie fait dire à Dieu: « Ma crainte est que mon peuple me quitte parce qu'il est ignorant. »..... Prêchons donc l'humilité, la charité, la chasteté ; prêchons, car déjà, oui déjà s'avance le moment solennel et terrible où pasteurs et troupeaux vont comparaître devant la suprême majesté de l'Eternel, où le pasteur aura à répondre des brebis égarées (1)<sup>5</sup> ...! Examinons donc, délibérons et décrétons de quelle pénitence, de quelle correction seront frappés les fauteurs qui voudront rentrer dans le giron de l'Eglise. Quant aux autres, qu'ils soient frappés de l'arme à deux tranchants de l'anathème.

Chap. I. Sur l'honneur et le culte à rendre à l'Eglise de Dieu. - Dans ce chapitre comme dans tous les actes du concile, il est déployé un véritable luxe de science ecclésiastique ; il serait trop long de tout reproduire dans cette notice. - Honorons, est-il dit ici, l'Eglise de Dieu, respectons ses ministres, ses privilèges ; car le Seigneur a dit : celui qui me glorifie sera glorifié ; mais celui qui me méprise sera méprisé.

Chap. II. Sur l'état du royaume et la fidélité due au roi. - La cause de Charles-le-Simple, présent au concile, et dont les affaires commençaient à décliner, fait le fond de ce chapitre. Après avoir fait la leçon et donné des conseils sages peut-être au pauvre roi, on exhorte ses sujets à la fidélité. Exerçons, « est-il dit enfin », l'autorité pontificale tellement que nous n'oublions point que la majesté royale a été établie par Dieu : car, de même que la puissance royale se soumet dévotement à l'autorité sacerdotale, de même aussi le sacerdoce doit se soumettre à la puissance et à la majesté royales (1)<sup>6</sup>.

Ch III. Sur l'abandon presque général de toute convenance, de toute règle et de toute loi dans les monastères.- Il est ici question de l'ignorance des abbés et des moines, dont beaucoup ne savent même pas lire On leur présenterait, dit ce chapitre, leur règle qu'ils doivent lire, comprendre

---

<sup>5</sup> (1) C'était là une allusion à la fin du monde que l'on croyait voir prédite pour l'an mil, dans le XXe ch. de l'Apocalypse.

<sup>6</sup> (1) D. Bouq.; - Depp., *Expéd. des Norm.*, p. 279, ajoute « Les barons et évêques exposèrent à leur prince débonnaire l'état misérable du royaume. Quelques années auparavant, une trêve que le roi avait conclue avec les pirates avait été blâmée... Mais cette fois (au concile de 909) il n'y eut qu'un seul sentiment celui de la nécessité de faire des concessions aux païens. En conséquence il fut arrêté dans le conseil du prince que l'on traiterait avec Rollon et l'archevêque de Rouen, Wito fut chargé de la négociation » - V. encore *Acta concilior*, t.VI pars.I, *Avod.* L. IV c. 5.; *Dud. De Mor. Norm.* L. II ; *Guill. de Malmes.*, *Hist. angl.*, et Richer, qui semble intervertir l'ordre des faits, L. I, c. 32 et 33.

## Trosly des Conciles

et suivre, ils diraient comme dans Isaïe qu'ils ne savent point lire (2)<sup>7</sup>. Après une sévère admonition, on fait des réserves en faveur de la juridiction ecclésiastique : « les clercs et les moines ne doivent pas être jugés par des laïcs (3)<sup>8</sup>. » Puis on revient aux abus :

«Des abbés laïcs avec leurs femmes, leurs fils, leurs filles, des gens d'armes et des chiens demeurent aujourd'hui dans les monastères de moines, de chanoines et de religieuses. » On finit par donner aux moines permission d'élire entre eux leurs abbés, et par les engager, moines ou religieuses, à vivre simplement dans la sobriété, la chasteté et le travail.

Ch. IV. Sur les sacrilèges et leur damnation. - Quiconque vole ou détruit des biens donnés ou consacrés à l'Église est sacrilège : anathème sur lui !

Ch. V. Sur les vexations que l'on fait supporter aux prêtres et sur le mépris qu'on a pour eux. - On rappelle les *Capitulaires* de Charlemagne qui condamnent à la servitude ou à payer LX sous d'or celui qui injurie un évêque, et disent anathème sur quiconque aura injurié un ecclésiastique.

Ch. VI. Sur les dîmes et autres revenus de l'Église ; sur les cens qu'elle n'a pas le droit d'exiger. - Ce chapitre roule sur un texte du psalmiste, suivant lequel on doit dîmer sur la vallée de l'église : *convallem tabernaculorum dimetiar*, c'est-à-dire partout, l'église devenant universelle. On ajoute même que la dîme est exigible sur le bénéfice des transactions ou du négoce. Que si l'on dit, je ne suis pas laboureur, je n'ai ni terres ni troupeaux dont je puisse donner la dîme ; que chacun sache, cultivateur, militaire, négociant ou artisan, que chacun sache que l'intelligence dont il tire sa nourriture lui vient de Dieu et qu'il en doit la dîme (1)<sup>9</sup>. Pourtant on cherche à établir une régie afin d'empêcher les exactions possibles. L'usage abusif des commandes qui s'introduisait et qui consistait à disposer à perpétuité des biens spirituels en faveur des laïcs, cet usage donne ensuite lieu à des décrets fulminants qui témoignent du zèle des évêques, mais qui ne purent enrayer le mal. On lit encore vers la fin de ce chapitre : c'est pourquoi, privées du bienfait des pluies, nos moissons ne sont plus abondantes, et, gelées ou grêlées, nos vendanges ne donnent plus de produits. Et parce que nous refusons à Dieu et à l'Église la dîme que nous leur devons, nous nous voyons forcés de la céder à un païen ou bien à un soldat impie, *et quia ex debito nolumus dare Deo, ejusque sacerdoti, ex non debito damus panago et impio militi*. - Peut-être doit-on voir dans ce passage la première allusion qui serait faite des dîmes inféodées dont il est question d'une manière positive dès 584, selon Saint-Allais (*Art de vérifier les dates*,

<sup>7</sup> (2) *Legitur quoque in capitularibus* (Add. - I. c. 1), *ut abbates monachorum regulam per singula verba discutientes pleniter legant, et intelligentes, Domino opitulante, efficaciter cum monachis suis implere studeant. Et quomodo discutiet ? Quomodo leget ? Quomodo intelliget ? Si forsitan oblatus fuerit hujus modi codex respondit illud Isaïanum : « Nescio litteras (Isa. XXIX 12) »* V. de plus l'abbé Lebeuf, *État des sciences*, depuis Charlemagne jusqu'à Robert.

<sup>8</sup> (3) V. D. Bouq.

<sup>9</sup> (4) Ensuite, on « attribue à la non observance de la dîme les dévastations des païens et le malheur des saisons. » M. Guizot.

## TROSLY-LOIRE

t. IV, p. 381) (1)<sup>10</sup> .

C. VII. Sur le brigandage. - On décrète la peine du feu contre le pillard et le déprédateur : « *Ut vivus comburatur.* »

C.VIII. Sur l'enlèvement des femmes, l'inceste et le divorce - On rappelle un capitulaire de Charlemagne, par lequel celui qui enlève une fille est condamné à la doter ou à l'épouser : que si la femme est mariée, le ravisseur soit excommunié ; que si le rapt a été opéré avec violence, le ravisseur soit condamné à une prison perpétuelle. Puis, appuyé sur les Capitulaires, on défend les mariages secrets, source de désordres d'où naissent des aveugles, des boiteux, des bossus, des chassieux. L'anathème est prononcé contre le concubinage et l'inceste. Le divorce est défendu d'après saint Paul. « *Nolite vos, viri habere uxores, quarum priores mariti vivunt.* » 1 Cor. 6.

C. IX. Sur l'entrée des femmes au presbytère et la cohabitation des prêtres avec elles. - Après avoir condamné la vie ignoble d'un prêtre luxurieux comme la plus grande peste qui puisse affliger l'Eglise, on donne contre le mariage des ecclésiastiques cette bonne raison de saint Paul qu'un bon prêtre devant pratiquer la continence durant l'exercice de son ministère, et que tout le temps d'un bon pasteur devant être employé à prier, sacrifier et consoler les affligés, il s'ensuit qu'il ne doit pas lui en rester pour les joies, les jouissances du mariage ni pour les soins de la maison.

C. X. Sur la luxure. - On conseille d'abord de se vêtir décentement, « *sint lumbi vestri præcincti.* » (Luc, XII) ; de fuir les images et les discours obscènes, et de conserver une grande sobriété dans le boire et le manger. Puis, on menace des peines éternelles ceux qui ne sauront résister à la tentation, attendu que jamais les voluptueux, ni les efféminés n'entreront dans le ciel, « *neque fornicarii, neque adulteri, neque molles, neque masculorum concubitores regnum Dei possidebunt.* »

C. XI. Sur la répression du parjure. - Si tu jures, dit-on, d'après Jérémie, jure l'existence de Dieu ; tu jureras en justice, en équité, en vérité. Puis on dit avec l'Exode : tu ne prendras pas le nom de Dieu en vain ; puis avec saint Mathieu : tu ne te parjureras point ; puis avec l'Ecclésiaste celui qui ne jure pas ne se parjurera point. Alors on rappelle les Capitulaires précités qui condamnent le parjure à perdre la main ou à se racheter. On décide enfin que le parjure sera privé des sacrements pendant une année et qu'il sera astreint au jeûne.

C. XII. Sur la discorde, la colère et les procès. Malheur à qui cause le scandale, est-il dit d'après saint Mathieu ; et d'après les proverbes : l'homme colère provoque les rixes, mais Dieu est pour la paix et non pour la discorde. La conclusion est de rejeter les querelleurs des sacrements, parce qu'ils seront rejetés du royaume céleste.

C, XIII. Sur les homicides et les menteurs. - Si l'on vient de conseiller d'éviter la discorde c'est surtout parce qu'elle peut conduire à l'acte abominable de l'homicide que Dieu défend sous

<sup>10</sup> (1) On lit dans la première Egl. de Virgile :  
*Impius haec tam culta novalia miles habebit ?*  
*Barbarus has segetes? En, quo discordia civis*  
*Produxit miseros! En, quis consevimus agros !*

Si ces vers furent l'écho le plus lointain de la féodalité, les deux lignes qui viennent d'être citées du concile de Trosly furent le premier indice certain de l'inféodation des dîmes.



## Trosly des Conciles

peine de la mort éternelle : « *Non occides... qui percusserit hominem, et occiderit, morte moriatur.* » *Exode*. Pour le menteur, sa bouche tuera son âme, dit la Sagesse. En attendant, sur cette terre, le concile anathématise les menteurs comme les homicides, après avoir tout spécialement renouvelé l'excommunication lancée contre les meurtriers de l'archevêque Foulques, prédécesseur d'Hervé.

C. XIV. Sur le pillage des biens du clergé.- La coutume barbare de piller les biens d'une église, à la mort de son évêque, tendait alors à s'introduire ; ce chapitre flétrit avec raison un pareil abus, et régleme la vacance. Sur l'avis venu de Rome que l'hérésie grecque, touchant la *procession* (1)<sup>11</sup> du Saint-Esprit, était toujours vivante en Orient, il termine en flétrissant la mémoire de l'hérésiarque Photius, patriarche à Constantinople, au siècle précédent.

Chap. XV. Conclusion ou épilogue. - Il est rappelé ici, entre autres choses, que les évêques et les curés doivent d'abord s'amender, puis enseigner ceux qui, bien que tombés par leur faute, sont susceptibles du don de la grâce. On exhorte tout chrétien, clerc ou laïque, à s'armer de cette foi que soutiennent l'espérance, la charité, la piété, la chasteté, la sobriété, la continence, l'union, la concorde, la justice, la miséricorde, la simplicité, l'humilité, l'innocence et toute vertu qui consiste dans l'amour de Dieu et du prochain ; ensuite on défend également à *tous* - clercs ou laïques - l'orgueil, la haine, la discorde, la calomnie, l'inimitié, l'oppression, les invasions, les rapines, l'usure et toute entreprise contre la société, contraires à la charité ; l'ivrognerie, la gourmandise, la sensualité, la luxure, le sortilège ou la magie, et généralement toutes infamies qui peuvent irriter le ciel, comme celles qui ont amené les fléaux dont on gémit, *ut sunt nefandissimæ cum masculis aut pecoribus pollutiones....et ut sunt illa quæ ex paganorum ritu adhuc superesse videntur : scilicet magia, sortes, phylacteria, divinationes...*

On semble finir par une allusion aux Normands qu'on doit se hâter de convertir ou civiliser, *mitigare* (1)<sup>12</sup>. Et ont signé dans l'ordre suivant :

HERVÉ, archevêque de Reims ;

WITO, évêque de Rouen ;

ETIENNE, (d'Assan), év. de Cambrai ;

RAOUL, évêque de Laon ;

HUBERT, év. de Meaux ;

ERLUIN, évêque de Beauvais ;

OTFRID, évêque de Senlis ;

ROBERT, évêque de Noyon ;

ETIENNE, évêque de Térouanne ;

LETOLD, évêque de Châlons ;

OGER, évêque d'Amiens ;

ABBO, évêque de Soissons.

Une réunion comme celle qui vient de faire l'objet de ce paragraphe était quelque chose de considérable : douze évêques et archevêques avec les dignitaires de leurs églises et leur suite, le

<sup>11</sup> (1) *Procession* est un terme de théologie, qui veut dire « production éternelle du S. Esprit qui procède du père et du fils. » Ce que Photius ni les schismatiques d'Orient n'entendaient pas comme l'église orthodoxe. V. ci-dessus, p. 122.

<sup>12</sup> (1) *Mitigare* (a) *celeri conversione et condigna satisfactione curemus... Impietas impii non nocebit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua... cito non negligamus... onverti ad Deum..*

(a) *Mitigare* ne semble pas avoir ici d'autre sens que le *mitis* de S. Rémi dans « *mitis depone colla sycamber.* » Si *Mitis* et *Mitigare* veulent dire *doux* ou *adoucir*, il est évident que c'est adoucir par la foi chrétienne : or, adoucir par la foi chrétienne ne peut se rendre en dernière analyse que par *convertir*. Dans Migne, t. 132, *acta conc. Trosl.* ; Richer, I. 1, 32, 33 ; Spicilèges, t. II, p. 721 ; Labbe, t. VIII, *act. conc. de Duz.* 1, et al.

## TROSLY-LOIRE

roi, sa cour et sa maison. On peut se faire une idée de ce qu'était la suite d'un simple évêque lorsque l'on considère que Hincmar, évêque de Laon, paraissant comme accusé au concile de Douzy, se plaint qu'on lui refuse une suite de plus de douze personnes. Si douze personnes devaient composer la suite d'un évêque accusé, que devait donc être celle des autres prélats, ses juges (1)<sup>13</sup> ?

---

<sup>13</sup> (1) Au XIIe siècle S. Bernard reprochait aux dignitaires de l'église la magnificence de leurs équipages, et individuellement à Suger, les soixante chevaux et plus de sa suite. Au troisième concile de Latran, il fut décidé que les équipages des archevêques seraient réduits à 40 ou 50 chevaux, celui des évêques à 20 ou 30, celui des cardinaux à 25. Mais le train des grands seigneurs était sans doute équivalent, pour le moins, et il ne paraît pas qu'il fut jamais réglementé.

## Trosly des Conciles

### § II. - CONCILE DE 921. - AFFAIRE D'ERLEBALD. - CHARLES LE SIMPLE.

Le comte de Castre ou Castrice, Erlebald, avait fait élever un château qu'il appela Mézière et qu'il disait imprenable. De là, ravageant les biens du clergé, il s'était jeté sur la terre *d'Omond* et s'était emparé par surprise du fort d'Almont, appartenant à l'église de Reims. Pour mettre fin à ses ravages, l'archevêque Hervé, après avoir en vain employé les foudres de l'excommunication contre l'envahisseur, vint avec les siens assiéger la forteresse de Mézière, l'investit pendant quatre semaines, s'en rendit maître enfin et y mit garnison. Mais Erlebald s'était échappé. Il se rendait vers le roi Charles III, alors retiré à Worms, à la cour de Henri l'Oiseleur, roi d'Outre-Rhin, lorsqu'il fut atteint par les ennemis du roi, qui le massacrèrent. Erlebald était ainsi mort en état d'excommunication. C'est pourquoi, bientôt après, Hervé réunit un concile pour absoudre le prince défunt de l'anathème de l'Eglise

En conséquence, les douze évêques de la province de Reims et l'archevêque de Sens s'assemblèrent à Trosly sous la présidence d'Hervé, et donnèrent, à la prière de Charles le Simple présent à l'assemblée (2)<sup>14</sup>, l'absolution à Erlebald. Sa femme Isabelle, son fils Guarin (surnommé plus tard Bras-de-Fer, parce qu'il battit les Hongrois), et sa fille Esther, « vierge aux belles formes, au corps blanc et mignon, tacheté de petites mouches noires », assistaient aussi à ce concile, implorant la grâce du comte défunt.

Charles III s'était alors aliéné tous les grands en s'obstinant à conserver un ministre détesté, et à l'honorer plus que de raison. Ce ministre s'appelait Haganon, c'était un favori. L'archevêque Hervé seul conservait quelque espoir de maintenir le descendant de Charlemagne sur le trône où déjà il l'avait rétabli une première fois, l'année précédente. Et ce concile de 921, en absolvant Erlebald à la prière de Charles, avait pour but principal de lui ramener quelque popularité parmi les grands seigneurs ; mais en vain l'archevêque plaida sa cause à Trosly, il ne put lui ramener les esprits (1)<sup>15</sup>.

Toutefois, après l'absolution d'Erlebald et la conclusion de plusieurs autres affaires, Charles, avant de dissoudre l'assemblée, présenta pour succéder à Raoul, évêque de Laon, mort sur ces entrefaites (à Trosly ?), le trésorier du chapitre de la cathédrale (de Laon ?), Adelelme qu'Hervé ordonna solennellement, toujours à Trosly, avec le concours et du consentement des autres prélats (2)<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> (2) Ce roi venait d'être arrêté à Soissons, par les grands, aux mains desquels Hervé l'avait arraché. V. P. Just., n° 12.

<sup>15</sup> (1) Colliette, t. I, p. 422 ; *Annales d'un anonyme* ; Flodoard. I. IV, ch. 15 et aux notes ; Labbe et pièces just., n° 11.

<sup>16</sup> (2) Flodoard dit qu'il fut sacré à Reims ensuite, sans doute, - V. Richer, L. I, 22, 26 ; pièces justificatives, n° 12.

## TROSLY-LOIRE

### § III. - CONCILE DE 924 ; CONDAMNATION DU COMTE ISAAC.

Il y eut à Trosly, au mois d'octobre 924, un troisième concile où, sous la présidence de Séulphe, archevêque de Reims, assistèrent Abbo, évêque de Soissons, Adelelme, évêque de Laon, Etienne, évêque de Cambrai, Adelelme, évêque de Senlis, et Airard, Ainard ou Aimard, qui y fut d'abord consacré évêque de Noyon. Chacun des autres suffragants de la province y avait son représentant ; on y vit aussi siéger le roi Raoul, le comte Herbert de Vermandois, et plusieurs autres grands seigneurs de France. L'illustre Flodoard paraît avoir fait alors partie de la suite de l'archevêque Séulphe (1)<sup>17</sup>.

Le principal objet de l'assemblée fut de remettre le comte Isaac dans les bonnes grâces d'Etienne, évêque de Cambrai, que le comte avait insulté ou vaincu. Voici les faits :

Etienne avait un château qu'Isaac brûla après s'en être emparé à main armée. C'est pourquoi, grâce à l'entremise d'Herbert et de quelques autres seigneurs, le comte vint faire amende honorable au concile, et fut condamné à faire restitution à l'évêque et, en outre, à lui payer cent livres d'argent à titre d'indemnité.

---

<sup>17</sup> (1) V. Ann. de Flod. et ci-dessous, P. J. n° 43.

## Trosly des Conciles

§ IV. - CONCILES DIFFÉRENTS DE 927 ET 928.

- PROCLAMATION DE COMTE ET D'ARCHEVÊQUE.

- AFFAIRE DE BIGAMIE.

- ÉLARGISSEMENT DE CHARLES LE SIMPLE.

- ARRANGEMENT DE RAOUL ET D'HERBERT.

- DÉCHÉANCE DÉFINITIVE DE CHARLES.

En 927, Séulphe étant mort depuis quelque temps, empoisonné, dit-on, par Herbert qui convoitait son siège archiepiscopal de Reims pour un de ses fils, le comte de Vermandois convoqua, à Trosly, un concile auquel s'opposait fortement le roi Raoul, *contradicente rege Radulfo et mandante illi ut ad Compendium veniret*.

Mais le concile étant assemblé, les membres présents approuvèrent la révolte d'Herbert auquel Raoul avait enjoint de se rendre à Compiègne ; ils approuvèrent ou ratifièrent la prise de possession qu'Herbert avait opérée du comté de Laon pour un de ses fils, nomme Eudes, et cela malgré la prétention de Raoul d'en disposer ; ils sanctionnèrent celle du château de Coucy dont le comte s'était emparé pour un autre de ses fils nommé Hugues, que l'on reconnut et proclama, séance tenante, archevêque de Reims. Hugues n'avait que cinq ans lorsqu'il avait été, en 925, élu à Reims par le peuple, le clergé et la noblesse : néanmoins, son élection avait reçu l'approbation du pape Jean X, et plus tard, après des guerres sans nombre, elle fut confirmée par le pape Etienne ; mais Hugues était alors suffisamment âgé (1)<sup>18</sup>.

Raoul, après avoir été porter la guerre en Bourgogne, revint vers la fin de la saison, faire le dégât aux environs de Coucy, pour se venger des décisions du concile (2)<sup>19</sup>.

Flodoard place à la même date l'affaire de bigamie qui va suivre. On peut croire que s'il n'y a eu qu'un concile, il s'est composé de deux sessions, on en verra les raisons plus bas. D'autres placent aussi à Trosly les faits dont parle Flodoard en 928, et toujours sous la même date de 927 : c'est trop d'affaires, et des affaires trop différentes pour une même réunion.

Un comte du Cambrais, nommé Herluin, comparut donc dans une seconde session de ce concile de 927, ou bien dans une autre réunion de la même année, et, à la requête d'Herbert, y fut condamné à faire pénitence publique pour avoir contracté un second mariage du vivant de sa première femme (sans doute en vertu du concile de 909). La question de l'élargissement du roi Charles III, qu'Herbert retenait prisonnier, y fut aussi agitée sur l'ordre du pape Jean X, non sans succès, puisqu'il fut mis en liberté à la suite de cette réunion (1)<sup>20</sup>. Mais sa déchéance ne se fit pas longtemps attendre : elle eut lieu en 928 (2)<sup>21</sup>, dans une autre assemblée tenue aussi à Trosly?

Jusqu'ici, sans y regarder de plus près, on a cru voir une seule affaire et un seul concile ou synode pour ces différentes causes, cependant bien distinctes : des proclamations de comte et

<sup>18</sup> (1) V. Flodoard, Labbe et Lelong.

<sup>19</sup> (2) Ann. de Flodoard.

<sup>20</sup> (1) *Liberatus e carcere anno 927, sed anno sequenti iterum in custodiam redactus*. Flod., ch. Mig., p 392 A, et 296 A.

<sup>21</sup> (2) V. Flodoard, la ch. de Cambrai, Nicolas Lelong et M. Devisme.

## TROSLY-LOIRE

d'archevêque, et une question d'ordre public, en premier et en second lieu ; en troisième, la déchéance d'une royauté. Une raison majeure indique deux réunions relativement aux affaires du comte de Vermandois avec la royauté : c'est qu'il est évident que si Raoul fut de la seconde réunion, comme on le verra plus bas, il ne fut certainement pas de la première qui avait eu lieu malgré ses ordres, et dans un endroit autre que Compiègne où il attendit en vain les membres du concile.

En 928, avant le carême (3)<sup>22</sup>, il y eut donc à Trosly une autre assemblée dans laquelle on traita du rétablissement, de la restauration du roi Charles. On a dit que cette assemblée, composée de six évêques, s'était dissoute sans rien décider. Il s'y est, au contraire, produit de fort grandes choses : l'arrangement et la réconciliation du roi Raoul avec le comte Herbert, et par suite, la déchéance définitive de Charles III.

Suivant Flodoard, cette dernière réunion aurait été consentie d'avance dans un moment où Raoul et Herbert allaient en venir aux mains sur les bords de l'Oise, à cause des premières décisions du concile de 927, Hugues le Grand étant intervenu et les ayant engagés à s'en remettre à l'arbitrage d'une nouvelle assemblée qui précéderait le carême de 928. Le concile eut donc ainsi lieu d'un commun accord (1)<sup>23</sup>, et les deux adversaires s'y trouvèrent sans aucun doute, ce qui n'a pas pu avoir lieu au premier concile de 927, réuni malgré Raoul.

Quoi qu'il en soit, qu'il y ait en à Trosly un, deux ou bien trois conciles en 927 et 928, le résultat fut qu'en effet Herbert obtint son comté de Laon et son domaine de Coucy avec l'archevêché de Reims ; qu'en retour, il reconnut Raoul pour Roi ; que les deux rivaux firent alliance, et que le roi Charles III alla mourir en prison. Mais, bien que ces assemblées ne firent que précipiter la chute de Charles, leurs réunions différentes, les affaires majeures qu'elles furent appelées à décider, doivent fixer sur Trosly l'attention et l'intérêt des savants.

---

<sup>22</sup> (3) L'année, sous les premiers Capétiens, commençait à Pâques, sous les Mérovingiens au premier mars, et sous les Carolingiens au Noël. Telle est la cause pour laquelle certains historiens ont cru voir cette dernière affaire en 927 ; ils ont confondu deux computs. En 928 pour nous et les Carolingiens, la dernière réunion dont il est ici question est bien encore en 927 pour ceux qui écrivaient sous les premiers Capétiens.

<sup>23</sup> (1) V. Flodoard, aux années 927 et 928, Ann. BB. t. III, l.43, numéro 1, et Richer, l. I, c. 52 et suiv.

## Trosly des Conciles

§ V. - PARLEMENT DE 955.

- PROCLAMATION D'UN EVEQUE DE NOYON  
- CHARTE EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE TOURNUS.

Le 7 novembre 955, le roi Lothaire, petit-fils de Charles III, après une expédition en Aquitaine et une bataille gagnée, tint son assemblée générale des grands et du peuple, son *placitum* (2)<sup>24</sup>, à Trosly. On y régla les affaires générales de l'Etat et de l'Eglise ; Lothaire y consentit ensuite qu'Adolphe, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Laon, fut sacré en qualité d'évêque de Noyon, ratifiant ainsi son élection. Sacré à Trosly ou à Reims par Artold, Roricou et Gibuin, Adolphe vécut jusqu'en 977 (1)<sup>25</sup>.

Lothaire fit encore dans cette assemblée une charte de reconnaissance des biens et privilèges octroyés par ses aïeux à l'abbaye royale de Tournus (2)<sup>26</sup>. Parmi les privilèges reconnus par Lothaire on compte celui de battre monnaie, que le roi Eudes avait accordé à l'abbé Blitgaire le 16 juillet 889. Ce droit d'abord confirmé par Charles-le-Simple, le fut aussi par Louis V, Hugues Capet, Robert et Henri 1<sup>er</sup>.

Deux ans après, en 958, Lothaire vint assiéger Coucy, en faveur de l'archevêque de Reims, Artaud. Coucy était alors occupé par Thibaud, comte de Chartres et de Tours. L'archevêque et une foule d'évêques faisaient partie des assiégeants. Il y a tout lieu de croire qu'ils habitèrent le château royal de Trosly pendant cette affaire qui dura plusieurs semaines.

D'après la diète de 955 et les conciles de 921, 924 et 927, trois évêques et un archevêque ont été ou présentés, ou élus, ou proclamés, ou sacrés à Trosly-Loire : ce sont, comme on l'a vu, Adelelme, évêque de Laon, Eudes, archevêque de Reims, Airard ou Ainard et Hadulphe ou Adolphe, évêques de Noyon

Jusqu'ici, le nom de Trosly est lié à l'histoire générale de l'Empire. Mais vers l'an 1000, époque où la centralisation se produit en faveur de Paris, les rois capétiens commencent à désertir les villas si chères aux deux premières races. Trosly devient alors une propriété particulière appartenant à tels et tels seigneurs féodaux. Et si l'on désire trouver quelques traces de son existence, c'est dans des chartes ou des actes privés qu'il faut chercher son nom qu'on retrouve ainsi de loin en loin, comme celui de la plupart de ses autres soeurs les villas.

On ne verra peut-être pas sans intérêt la mention de quelques-unes de ces pièces de la féodalité. Les chapitres suivants leur sont, en partie, consacrés.

<sup>24</sup> (2) *Placita dixerunt, quæ postea parlamenta dicta.* - G. Bignon, l.1, c. 37.

<sup>25</sup> (1) Son prédécesseur, Foulques, était mort « rongé de si grande quantité de pouls, que pour l'enterrer, il le fallut coudre dans un cuir de cerf, non sans merveilles de plusieurs qui pensoient que ce fust la punition de sa simonie. » A. Fauchet, Ant. de France, et Meyer.

<sup>26</sup> (2) *Histoire de l'Abbaye royale de Tournus*, par P. F. Chifflet ; pièces Just., n° 14.